



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 9 juin 2023

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	15
VOTANTS	18
DATE DE CONVOCAION	
2 juin 2023	
DATE D’AFFICHAGE	
16 JUIN 2023	
Codification : 9.1	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous- préfecture de Roanne le 13 JUIN 2023 et publication du 13 JUIN 2023	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	

POUR LE MAIRE, L'ADJOINT

Fabienne STALARS



L'an deux mille vingt-trois, le **neuf juin**, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le deux juin deux mille vingt-trois** s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Madame Fabienne STALARS, Première Adjointe.

Étaient présents : Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, Chantal SAVARINO, André ALEX, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Katy VAZQUEZ DUDEK, Patrick PORNET, Roseline TRAMBOUZE, Lucie ROCH et Isabelle ROUVIDAN.

Absents avec pouvoir :

Jean-Yves BOIRE donne pouvoir à Fabienne STALARS
Didier DUPIN donne pouvoir à Isabelle ROUVIDAN
Patricia PERRET donne pouvoir à Christine VALADE

Absents sans pouvoir :

Sylvain GIRARDIN

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Christine VALADE

OBJET : 2023-025 : Modification Eclairage - Accès EHPAD (OP25831)

Madame STALARS expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de modification éclairage - Accès EHPAD, allée Claude Dubois.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20230609-2023-023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2023

Affichage : 16/06/2023

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT travaux	%-PU	Participation commune
Modification Eclairage - Accès EHPAD	1 693 €	71.0 %	1 202 €
TOTAL	1693.20 €		1 202.17 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

Où cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'acter** que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de modification éclairage - Accès EHPAD, allée Claude Dubois dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à la commune pour information avant exécution.
- **D'approuver** le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant précisé que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- **D'acter** que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
- **D'amortir** ce fond de concours en 1 année.
- **D'imputer** les dépenses correspondantes sur le compte 2041 de l'opération 101 de la section d'investissement du budget général.
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tous documents et actes afférents.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre Monsieur le Maire et Le Secrétaire de séance,
Copie certifiée conforme,



Le Maire,

Jean-Yves BOIRE

POUR LE MAIRE, L'ADJOINT

Fabienne STALARS

A PERREUX, le 13 juin 2023

Le secrétaire de séance

Christine VALADE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20230609-2023-023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2023

Affichage : 16/06/2023